

Ville de Rouen. Instruction primaire. Avis du maire et désignation des écoles primaires communales

Numéro d'inventaire: 1984.00540

Auteur(s): G. Vaudour

Type de document: affiche

Éditeur : Mairie de Rouen (Rouen)

Imprimeur : Lainé (A.), Imprimerie administrative

Période de création : 1er quart 20e siècle

Date de création: 1918

Matériau(x) et technique(s) : papier

Description : Feuille imprimée en n&b en 2 colonnes

Mesures: hauteur: 65,2 cm; largeur: 49,8 cm

Notes: "En l'Hôtel de Ville, le 16 septembre 1918." - Le Maire de Rouen établit la date de la rentrée des classes des écoles primaires communales au mardi 1er Octobre 1918 et rappelle aux parents l'obligation scolaire établie par la loi du 28 mars 1882 (de 6 à 13 ans révolus). - Liste, sur deux colonnes (garçons /filles), des écoles primaires communales de Rouen avec l'adresse. Puis liste et adresses des classes enfantines et des écoles maternelles de Rouen.

Mots-clés: Textes normatifs relatifs à l'enseignement en France (législation, débats, BO)

Filière : École primaire élémentaire

Niveau : Élémentaire

Nom de la commune : Rouen

Nom du département : Seine-Maritime Utilisation / destination : enseignement Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 1

Lieux : Seine-Maritime, Rouen

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. — VILLE DE ROUEN

INSTRUCTION PRIMAIRE

AVIS

Le Maire de la Ville de Rouen,

Donne avis à ses Concitoyens que la rentrée des Classes des ÉCOLES PRIMAIRES COMMUNALES de cette ville aura lieu le *Mardi 1^{et} Octobre prochain*.

Il rappelle qu'en vertu des articles 4 et 7 de la loi du 28 mars 1882, l'instruction primaire est obligatoire pour les enfants des deux sexes âgés de SIX ANS révolus à TREIZE ANS révolus.

DÉSIGNATION DES ÉCOLES PRIMAIRES COMMUNALES

ÉCOLE DE GARCONS

Ecole Pouchet, rue Thouret, nº 40.

- Théodore-Bachelet, rue du Vert-Buisson, n° 7.
- Géricault, rue Géricault.
- Michelet, rue Eau-de-Robec, nº 93.
- André-Pottier, rue Saint-André, n° 32.
- Thomas-Corneille, route de Darnétal, nº 60.
- Franklin, rue de Constantine, nº 29.
- Leroy-Petit, place Saint-Paul, nº 69.
- Louis-Vauquelin, rue Marie-Duboccage.
- Mullot, rue Jean-Mullot.
- rue Dutronché, nº 27.

ECOLES DE FILLES

Ecole Catherine-Graindor, rue Herbière, nº 47 s.

- Marie-Houdemare, rue Beffroy, n° 20.
- Laurent-de-Bimorel, rue Saint-Denis, n° 20, et rue des Bonnetiers, n° 47 et 49.
- Victor-Hugo, rue Victor-Hugo, nº 21 s.
- Le Gouy, rue Le Gouy, nº 16.
- Jeanne-Hachette, rue Saint-André, n° 2.
 Sévigné, rue Dumont-d'Urville, n° 40.
- Marthe-Corneille, rue des Peupliers, nº 31.
- Marcel-Buquet, route de Bonsecours.
- Marie-Duboccage, rue Marie-Duboccage
- Pape-Carpantier, rue Saint-Julien, nº 92.
- rue Dutronché, nº 27.

Les familles sont informées qu'elles peuvent faire inscrire leurs enfants au siège de toutes les écoles, sauf pour les écoles Marie-Houdemare (primaire et maternelle) qui continuent à occuper le local mis à leur disposition, rue Faucon, n° 1.

Des Classes enfantines, recevant les enfants des deux sexes âgés de quatre à sept ans, sont annexées à chacune des écoles Catherine-Graindor, Laurent-de-Bimorel, Jeanne-Hachette, Sévigné et Marthe-Corneille.

Des Ecoles maternelles, au nombre de huit, également entretenues par la Ville, reçoivent les enfants des deux sexes âgés de deux à six ans; elles sont situées rue du Cordier, n° 13; rue Victor-Hugo, n° 21c; rue Sainte-Claire, n° 9; rue du Renard, n° 42; route de Bonsecours; rue Saint-Julien, n° 94; rue Tous-Vents, n° 4; rue de l'Echange (île Lacroix).

En l'Hotel de Ville, le 16 septembre 1918.

G. VAUDOUR, Adj.

ROUEN. - Imprimerie administrative A. LAINÉ, 5, rue des Basnage.